



## Notice d'accompagnement

du bulletin d'Adhésion à l'**Association de préfiguration**,  
préliminaire à un engagement de souscription à la  
**Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC)**

### **Association de préfiguration du Pôle-Mobilité Risle Pays d'Auge**

Mairie de Pont-Audemer  
2 place de Verdun  
27504 Pont-Audemer

---

*Madame, monsieur,*

*En vue de votre délibération en faveur d'une éventuelle adhésion à notre association, vous trouverez ci-dessous une note de présentation, ainsi qu'un bulletin de souscription.*

*En vous souhaitant une bonne réception.*

### **Objet**

L'association a pour objet de **favoriser la mobilité géographique des personnes du territoire** et de **contribuer à la vie économique locale**. L'association agit en dynamisant la mobilité physique et intellectuelle pour tous (salariés, employeurs, membres d'associations, personnes fragiles pour des raisons financières, sociales, d'apprentissage, ou liées à un handicap).

L'association pourra agir par tout moyen et participer à toute opération pouvant se rapporter à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, de souscription ou d'achats de titres ou droits sociaux, de fusion ou à toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son développement ou son extension, en particulier l'association pourra promouvoir ou gérer des actions de formations au permis de conduire, d'aides à l'utilisation des transports en commun, d'aides à la réparation et à l'entretien des véhicules, de mise à disposition de véhicules et d'accompagnements individualisés en mobilité.

L'association de préfiguration a pour but de rassembler les moyens nécessaires, tant financiers que techniques, à la **mise en place de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) qui portera le nom de Pôle Mobilité Risle Pays d'Auge**.

## Qu'est-ce qu'une SCIC ?

La particularité du statut SCIC est de permettre l'association de divers acteurs, publics, associatifs, de droit privé, autour d'un même projet.

Cette forme de société coopérative favorise la meilleure mobilisation possible des ressources économiques et des compétences sociales présentes sur notre territoire. Le statut de SCIC répond à une volonté de concilier et de mettre à égalité d'importance les deux volets du développement que sont l'économique et le social. A ce titre, elle constitue un acteur de l'Economie Sociale et Solidaire.

Parmi les différents acteurs de notre projet, on retrouvera donc les salariés de la SCIC, les bénéficiaires de l'activité de la coopérative, des bénévoles, des collectivités publiques, des associations, des entreprises.

Notre gouvernance est constituée de 4 collèges :

- Les collectivités
- Les entreprises
- Les associations
- Les personnes physiques

Les adhérents, chacun dans leur collège, font partie du Conseil d'Administration. Les modalités relatives à la prise de parts au sein de la future SCIC n'ont pas encore été fixées.

## Adhésion

Le montant de l'adhésion est porté à **5 Euros pour les personnes physiques**, et à **100 Euros pour les personnes morales**.